



# Rapport d'orientation budgétaire 2023

*annexé à la délibération n°02-2023, portant sur le débat d'orientation  
budgétaire 2023*



# SOMMAIRE

Introduction .....	3
I. Prévisions macro-économiques .....	5
II. Projet de Loi de Finances 2023 .....	13
III. Focus sur la Dotation de Fonctionnement .....	22
IV. Orientations budgétaires de Surveilliers .....	28

# INTRODUCTION

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) est une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales. Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le rapport d'orientation budgétaire constitue la première étape.

Le décret N° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport des orientations budgétaires comporte les informations suivantes :

- ▶ Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions.
- ▶ La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.
- ▶ Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.

# INTRODUCTION

Le débat sur le rapport doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Il ne peut donc être organisé au cours de la même séance que l'examen du budget primitif (TA Versailles, 16 mars 2001, commune de Lisses).

Le rapport des orientations budgétaires n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

→ **Nouvelle obligation depuis la Loi de programmation des finances publiques 2018-2022**: Faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité (BPetBA).

## **Ce débat permet à l'assemblée délibérante :**

- ▶ De discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.
- ▶ D'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

# I. Prévisions macro-économiques



# I. PRÉVISIONS MACRO-ÉCONOMIQUES

## LA CRISE ÉCONOMIQUE À L'ÉCHELLE MONDIALE

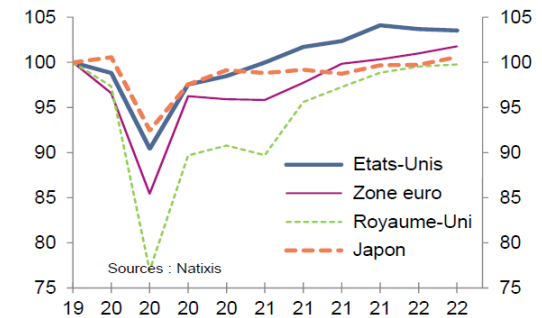
► Dans le monde entier l'inflation a atteint en 2022 des sommets non vus depuis plusieurs décennies. Cette situation a conduit les banques centrales à durcir significativement les conditions financières ; pour certaines, depuis presque un an. L'inflation en grande partie importée, en raison de la hausse des cours des matières premières, pose un dilemme aux banques centrales. Le durcissement des politiques monétaires se fait au détriment du soutien à l'activité économique. En effet, sur fond d'incertitudes et d'inflation élevées, la consommation des ménages et l'investissement des entreprises ralentissent à un niveau préoccupant. Dans ce contexte stagflationniste où les banques centrales continuent d'augmenter leurs taux directeurs, certaines économies connaissent déjà un ralentissement de leur croissance.

► En zone Euro au T3, le PIB ne croît que de 0,2 % (contre +0,8 % au T2).

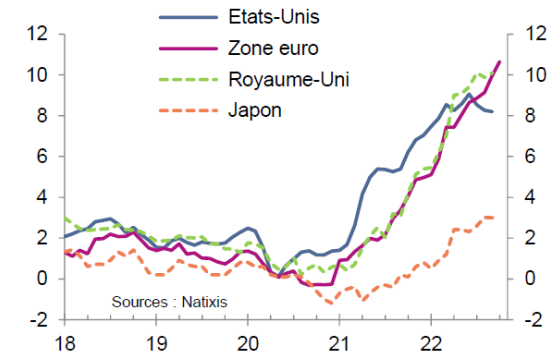
► Du fait de sa proximité géographique au conflit en Ukraine et de sa dépendance aux hydrocarbures russes, l'Europe est la région la plus affectée par les répercussions économiques de la guerre. En zone Euro, l'inflation a atteint 10,7 % en octobre. La situation est également critique au Royaume-Uni, la hausse des coûts énergétiques n'arrivant pas à être endiguée. Outre-manche, la crainte est celle d'une récession particulièrement sévère. Aux Etats-Unis, l'inflation est davantage diffuse parmi l'ensemble des biens et services mais semble avoir passé son point haut. La remontée des taux d'intérêt y est particulièrement marquée.

► Conjugée à un environnement macro-financier mondial incertain, cette politique monétaire restrictive de la Réserve fédérale participe à la forte appréciation du dollar américain depuis le début d'année 2022. En Chine, si l'économie a pu redémarrer cet été après des mois de confinements sévères, ce redémarrage se fait sur des bases fragiles, avec notamment un marché immobilier en grande difficulté et, plus globalement, la fin annoncée du régime de croissance soutenue qu'a connu le pays ces deux dernières décennies.

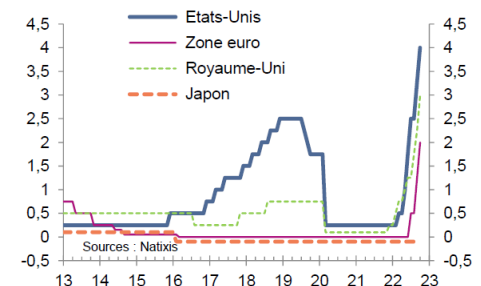
PIB (Base 100=T4 2019)



Inflation



Taux d'intérêt directeurs



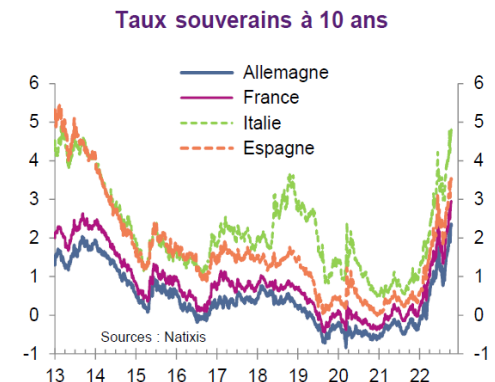
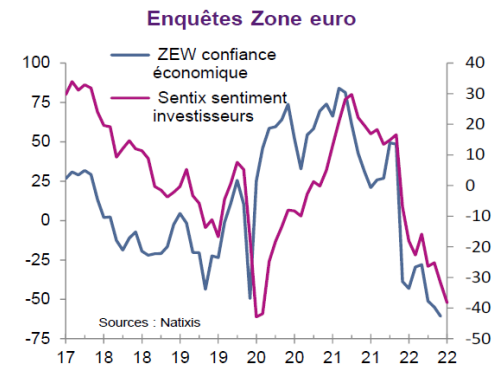
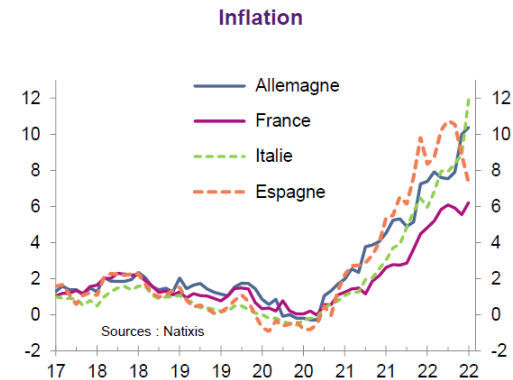
# I. PRÉVISIONS MACRO-ÉCONOMIQUES

## ZONE EURO : RISQUE IMPORTANT DE RÉCESSION ÉCONOMIQUE

► La zone Euro est la région la plus exposée aux répercussions économiques du conflit en Ukraine. Celui-ci a provoqué d'importantes perturbations dans l'approvisionnement énergétique.

► La zone Euro y fait face en diversifiant géographiquement ses importations d'énergie ; cela se fait, en revanche, de façon limitée et particulièrement coûteuse. Ainsi, le risque d'un rationnement de l'énergie par l'intermédiaire de délestages, se matérialise petit à petit pour cet hiver. Tout cela participe à ralentir la consommation des ménages ainsi que la production – le pouvoir d'achat étant en baisse et les coûts énergétiques devenant insupportables pour certaines entreprises. Les indicateurs de confiance et les enquêtes d'activité font état d'un ralentissement prolongé. Le PMI manufacturier de la zone Euro à 46,4 en octobre a enchaîné 10 mois de baisses depuis janvier 2022 quand il atteignait 58,7. Les ventes de détail étaient en baisse de 0,8 % en glissement annuel au T3 2022.

► Si les politiques budgétaires mises en place par les États de la zone Euro tentent d'éviter une forte récession économique, ce n'est pas le cas de la politique monétaire européenne, alignée sur celle de la Réserve fédérale. La BCE, après avoir mis fin à sa politique de quantitative easing au S1 2022, a commencé à remonter ses taux directeurs (taux de dépôt à 1,50 % en novembre), lutte activement contre l'inflation. Ce durcissement monétaire s'effectue au détriment de l'activité économique. Les capacités de financement se détériorent pour les agents économiques, et ce, alors même que les dépenses en consommation et en investissement sont déjà ralenties. Les ventes au détail allemandes affichent par exemple une baisse de -0,9 % en glissement annuel en septembre. Un effet de la détérioration des capacités de financement est particulièrement visible au niveau des pays périphériques de la zone Euro, au centre desquels l'Italie et la Grèce. Le spread sur l'obligation souveraine à 10 ans entre l'Allemagne et l'Italie a de nouveau frôlé les 250pb en septembre octobre pour se replier début novembre aux environs de 215pb.



# I. PRÉVISIONS MACRO-ÉCONOMIQUES

## FRANCE : LA CROISSANCE RALENTIT MAIS RESTE POSITIVE AU T3 ET T4

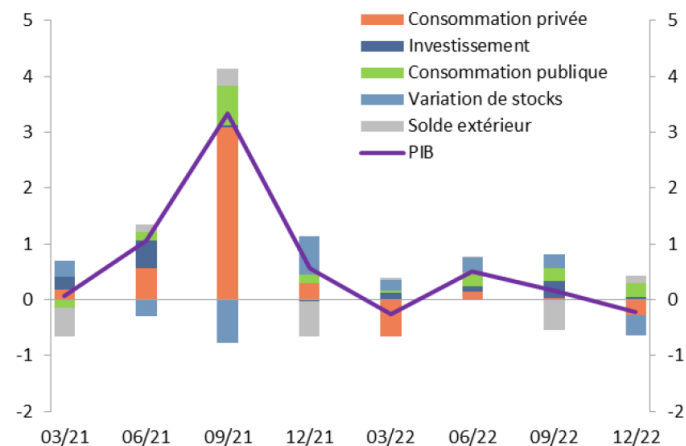
► L'année 2022 fut une année moins faste que prévue, en raison de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique qui en a découlé.

► La croissance du PIB au premier trimestre 2022 a été de 0,2% en variation trimestrielle pour ensuite connaître un rebond de 0,5% au T2. La croissance est légèrement positive au troisième trimestre (0,2%) mais en repli par rapport au T2. Les tensions sur les conditions de production ont persisté dans le monde, même si certaines difficultés d'approvisionnement se sont atténuées. L'activité française a continué de résister globalement malgré une inflation élevée. Après avoir ralenti en août et en septembre (5,9%) et (5,6%) l'inflation repart à la hausse en octobre à (6,2%) et baisse de nouveau en décembre (5,9%) selon l'INSEE. En cause la baisse des coûts de l'énergie après une hausse record. L'inflation française demeure inférieure à celle de la zone Euro, 10,2% en octobre, ou encore à celle de sa voisine allemande 11,2%.

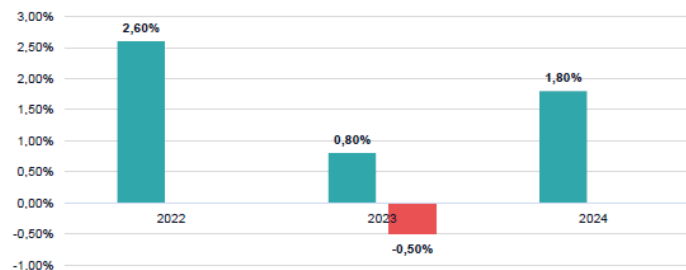
► De plus, l'économie française a probablement enregistré une légère croissance au quatrième trimestre 2022, l'activité ayant repris après les grèves organisées en octobre dans les raffineries et avec le redémarrage de plusieurs réacteurs nucléaires, selon la Banque de France, dans un communiqué mi janvier 2023.

► Enfin, le produit intérieur brut (PIB) de la France, deuxième économie de la zone euro, a probablement progressé de 0,1% au cours des trois derniers mois de 2022 par rapport au T3, estime la Banque de France.

Variations trimestrielles du PIB et contributions



Projections de croissance France



Sources : Banque de France.



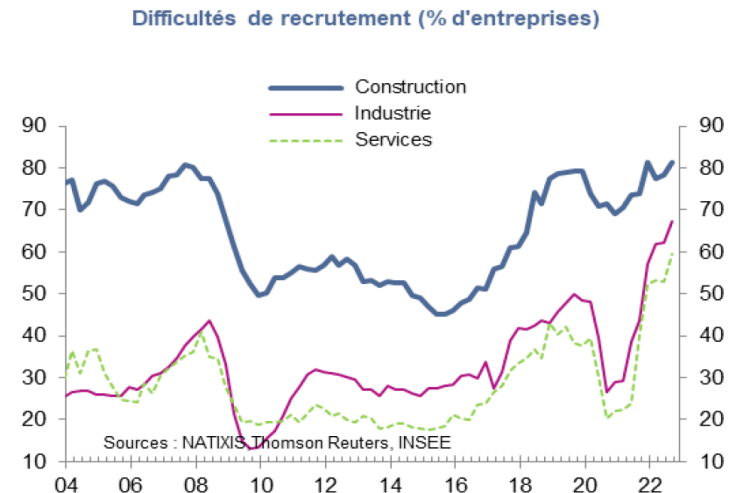
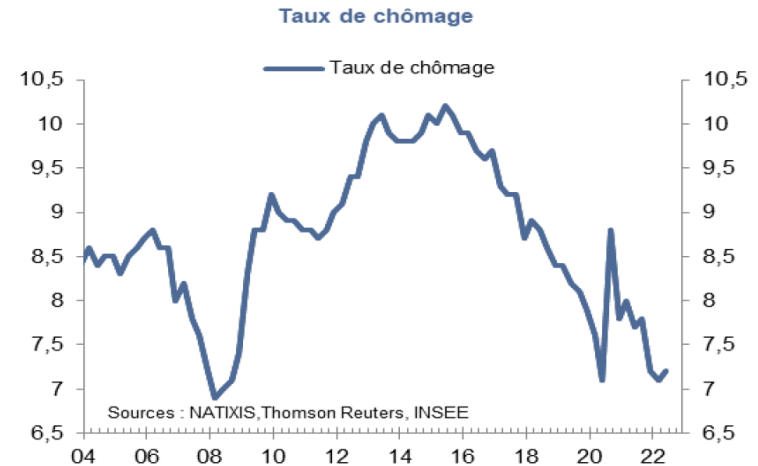
# I. PRÉVISIONS MACRO-ÉCONOMIQUES

## FRANCE : UN MARCHÉ DU TRAVAIL EN TENSION. CERTAINES BRANCHES INDUSTRIELLES EN DIFFICULTÉ FACE À LA CRISE ÉNERGÉTIQUE.

► Le taux de chômage en France est resté stable au premier semestre 2022 (7,2%). Un taux assez faible qui s'explique principalement par la hausse de la population active ainsi que par les créations d'emplois.

► Néanmoins, la part des entreprises françaises rencontrant des difficultés de recrutement en octobre 2022 a atteint des niveaux inédits dans les grands secteurs de l'économie. En effet, 81% des entreprises de l'industrie manufacturière sont concernées, 67% dans les services et 82% dans le secteur de la construction. Ces difficultés se manifestent dans un contexte de demande de travail élevée de la part des entreprises, les soldes d'opinion sur l'évolution des effectifs sont depuis un an au-dessus de leurs moyennes de long terme. Ainsi, il semblerait que le déséquilibre sur le marché du travail provienne davantage d'un besoin de main d'œuvre supplémentaire (excès de demande de travail) que d'un déficit de main d'œuvre dû à des problèmes structurels comme un manque de compétences ou bien une faible attractivité.

► Selon les enquêtes de conjoncture de l'INSEE, les branches manufacturières les plus intensives en énergie présentent en septembre les climats des affaires les plus dégradés parmi les branches industrielles. Des niveaux bien en dessous de leurs moyennes de long terme pour l'industrie chimique, l'industrie du bois et du papier ou bien encore pour la métallurgie. Cette dégradation du climat reflète les inquiétudes sur l'approvisionnement et sur les hausses de prix du gaz et de l'électricité.



# I. PRÉVISIONS MACRO-ÉCONOMIQUES

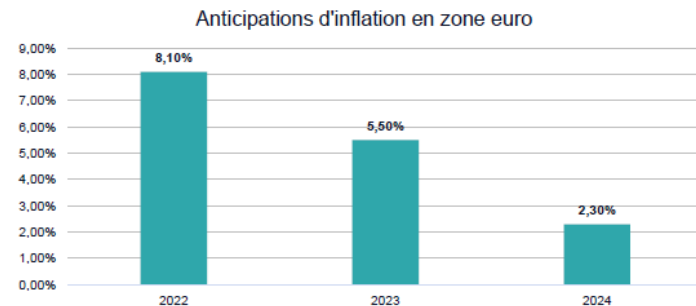
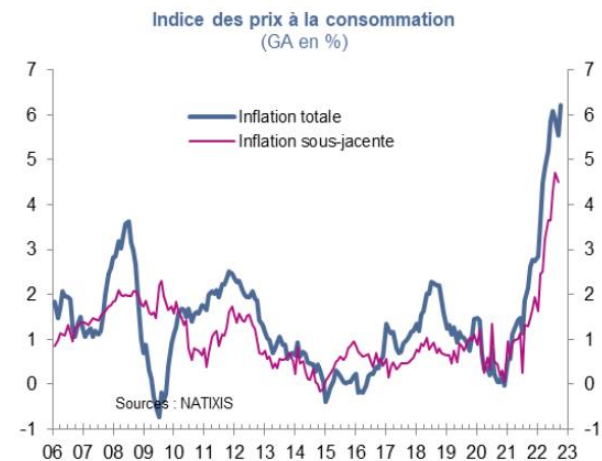
## FRANCE : UNE INFLATION RECORD FRAPPE LE PAYS

► La France a connu un choc inflationniste inédit au premier semestre 2022 à l'instar de nombreux pays. La hausse des prix n'avait pas atteint un tel niveau depuis le milieu des années 1980.

► La majeure partie de cette inflation est imputable à l'augmentation drastique des prix de l'énergie subséquente à l'éclatement de la guerre en Ukraine en février 2022. Après avoir ralenti en août et en septembre (5,9%) et (5,6%) l'inflation est repartie à la hausse en octobre (6,2%) puis selon l'INSEE, 5,9% en décembre 2022. Cette hausse de l'inflation provient principalement de l'accélération des prix de l'énergie, de l'alimentation et des produits manufacturés.

► La dynamique baissière du pouvoir d'achat des ménages français révèle la sévérité du choc inflationniste. En recul de 1,8% au premier trimestre 2022 le pouvoir d'achat a continué de se contracter avec une baisse de 1,2% au deuxième trimestre. Il pourrait en revanche rebondir au second semestre, tiré par les renégociations salariales et les revalorisations du Smic, du point d'indice des fonctionnaires et de certaines prestations sociales (dont les primes exceptionnelles).

► Par ailleurs, les prix à la production devraient rester à des niveaux élevés tant que les problèmes d'approvisionnement d'énergie persistent. Si les risques de rupture d'approvisionnement et de pénurie venaient à se matérialiser cet hiver, les coûts de production pourraient encore augmenter et se transmettre aux prix à la consommation des biens et services hors énergie.



Sources : BCE.

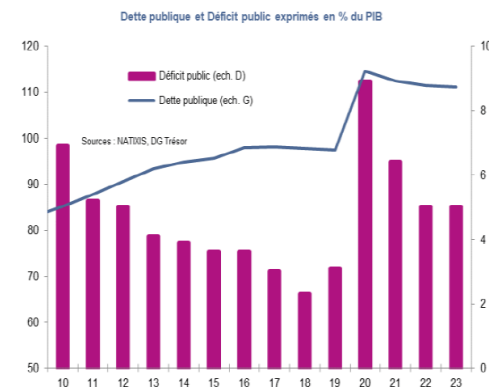
# I. PRÉVISIONS MACRO-ÉCONOMIQUES

## FRANCE : BAISSÉ EN VOLUME DU BUDGET 2023

► Après plusieurs années marquées par un budget fortement expansionniste en réponse à la crise sanitaire, le déficit budgétaire diminuera en 2023 et les finances publiques devraient petit à petit retrouver une trajectoire plus soutenable selon les projections du gouvernement. D'après le projet de loi de finances (PLF), en 2023 le déficit public devrait atteindre 5% du PIB en 2022 (après 6,4% en 2021 et s'y stabiliser en 2023).

► Le ratio de dépenses publiques devrait poursuivre sa baisse en 2023. Il s'établira à 56,6% du PIB, malgré la mobilisation des finances publiques pour protéger les ménages et les entreprises contre la crise énergétique. Le PLF 2023 prévoit une baisse de 1,5% en volume pour les dépenses publiques, principalement en raison de la forte diminution des mesures de soutien d'urgence pour faire face aux conséquences économiques de la pandémie.

► Un risque pèse sur les finances publiques françaises avec la montée des taux directeurs de la Banque centrale européenne et la mauvaise conjoncture macroéconomique. Le taux d'intérêt obligataire de la France à 10 ans grimpe à des niveaux non vus depuis une décennie. Le poids de la dette va donc augmenter dans les années à venir et contraindre la France à plus de rigueur dans la gestion de ses finances publiques.



		2021	2022p	2023p	2024p	2025p	2026p	2027p
Solde public	% du PIB	-6,5	-5	-5	-4,5	-4	-3,4	-2,9
Dettes publiques	% du PIB	112,8	111,5	111,2	111,3	111,7	111,6	110,9
Taux de dépense publique	% du PIB	58,4	57,6	56,6	56,6	55	54,3	53,8
Croissance en volume du budget	%	2,6	-1,1	-1,5	-0,6	0,3	0,2	0,6
Croissance du PIB (vol.)	%	6,8	2,7	1,0	1,6	1,7	1,7	1,8

Source : DG Trésor, Natixis

# I. PRÉVISIONS MACRO-ÉCONOMIQUES

## FRANCE : FOCUS SUR LE PLAN SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

► Le Gouvernement a présenté le 6 octobre 2022 son plan de sobriété énergétique. L'objectif, poussé par le dérèglement climatique, est de réduire de 40% la consommation d'énergie du pays d'ici 2050 pour atteindre la neutralité carbone. Cet objectif se traduit notamment par une diminution de la consommation d'énergie de l'ordre de 10% lors des deux prochaines années et la sortie progressive de la dépendance aux énergies fossiles.

► Ces mesures s'articulent autour de plusieurs secteurs et acteurs comme :

- **Les bâtiments** : régulation de la température maximale à 19°, décalage des périodes de chauffe ...
- **Les transports** : covoiturage, vélo, transports en commun à privilégier...
- **L'état** : Incitation au télétravail pour réduire la consommation de carburant, limitation de la vitesse des véhicules de services à 110km/h, réduction de la consommation d'origine numérique ....
- **Les collectivités territoriales** : baisse de l'éclairage public, limitation du chauffage des équipements sportifs ...
- **Les entreprises** : extinctions des éclairages intérieur en cas de locaux inoccupés, pilotages du chauffage ...
- **Les particuliers** : bonus sobriété pour les ménages maîtrisant leurs consommations, aides pour changer d'équipements, décaler l'usage de certains appareils...
- **Sport** : réduction de la température de l'eau des piscines, éclairage et chauffage des gymnases ..



## II. LOI DE FINANCES 2023



## II. LOI DE FINANCES 2023

Jeudi 15 décembre 2022, le Gouvernement a engagé sa responsabilité sur l'adoption du projet de loi de finances pour 2023, dans le cadre de son examen en lecture définitive, en application de l'article 49, alinéa 3 de la Constitution.

Pour les collectivités, l'enveloppe maximum des concours financiers de l'Etat, à périmètre constant et par année, a été définie comme suit (article 13) :

	2023	2024	2025	2026	2027
FCTVA	6,70 Md€	7 Md€	7,30 Md€	7,50 Md€	7,40 Md€
AUTRES CONCOURS	46,45 Md€	46,31 Md€	46,59 Md€	46,87 Md€	47,17 Md€
TOTAL	53,15 Md€	53,31 Md€	53,89 Md€	54,37 Md€	54,57 Md€

**Ce plafond a été augmenté et serait revalorisé chaque année** par rapport à la précédente LPFP 2018-2022, où il pouvait connaître des baisses (2019) ou une stabilité (2022) par rapport à l'année précédente :

	2018	2019	2020	2021	2022
Total des concours financiers de l'État aux collectivités (LPFP 2018-2022)	48,11 Md€	48,09 Md€	48,43 Md€	48,49 Md€	48,49 Md€



Cette mesure intervient dans un contexte économique difficile et incertain, notamment s'agissant de l'inflation, qui pèse sur les finances des collectivités.

## II. LOI DE FINANCES 2023

### INSTAURATION D'UN OBJECTIF D'ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (ARTICLE 16)

Un objectif d'évolution des **dépenses réelles de fonctionnement** est instauré au niveau national afin de faire contribuer les collectivités à un effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique.

	2023	2024	2025	2026	2027
Objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement	+3,8%	+2,5%	+1,6%	+1,3%	+1,3%

Cet objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement devra être **suivi et présenté chaque année à l'occasion du débat d'orientation budgétaire** (pour les budgets principaux et pour chacun des budgets annexes).

Contrairement au précédent cet objectif est ici défini **en valeur et non plus en volume**. Il prend donc en compte un facteur exogène à l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités : **l'inflation**.

Pour rappel, l'objectif défini dans la précédente LPFP 2018-2022, **en volume** :

	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (LPFP 2018-2022)	+0,5%	+0,6%	+0,4%	+0,2%	+0,1%

## II. LOI DE FINANCES 2023

### RETOUR SUR LA MESURE PHARE DE LA LF 2022 : LA RÉFORME DES INDICATEURS FINANCIERS

#### Définition et rôle de ces indicateurs

#### LE RÔLE DES INDICATEURS FINANCIERS

**LE POTENTIEL FISCAL** : c'est un indicateur de richesse fiscale. Il correspond à la somme que **produirait les taxes directes** de la collectivité si l'on appliquait aux bases **le taux moyen national d'imposition**. Il mesure la capacité qu'a la collectivité à lever des produits fiscaux sur son territoire.

**LE POTENTIEL FINANCIER** : correspond au potentiel fiscal **majoré de la dotation forfaitaire** perçues par les communes

**L'EFFORT FISCAL** : permet de mesurer la pression fiscale exercée sur le territoire de la collectivité. Il est constitué du rapport entre les produits fiscaux levés sur le territoire de la commune (commune et EPCI) et le potentiel fiscal.



#### L'UTILISATION DES INDICATEURS DANS LE CALCUL DES DOTATIONS

La Dotation de Solidarité Rurale (**DSR**)

La Dotation de Solidarité Urbaine (**DSU**)

La Dotation Nationale de Péréquation (**DNP**)

Le **FSRIF** (attribution et contribution)

Le **FPIC** (attribution et contribution)

La Dotation de Solidarité Rurale (**DSR**)

La Dotation de Solidarité Urbaine (**DSU**)

La Dotation Nationale de Péréquation (**DNP**)

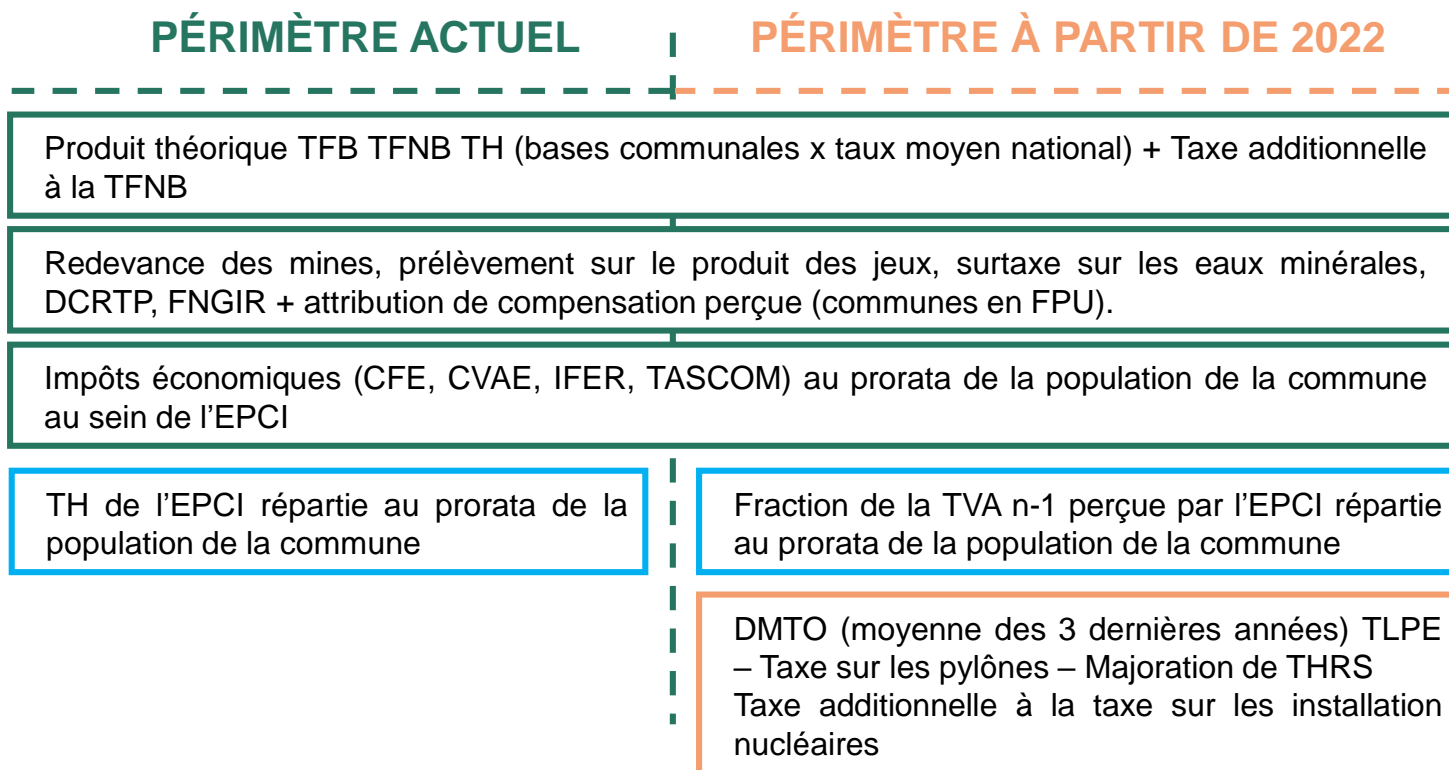
Le **FPIC** (attribution et contribution)



## II. LOI DE FINANCES 2023

### RETOUR SUR LA MESURE PHARE DE LA LF 2022 (SUITE) : LA RÉFORME DES INDICATEURS FINANCIERS

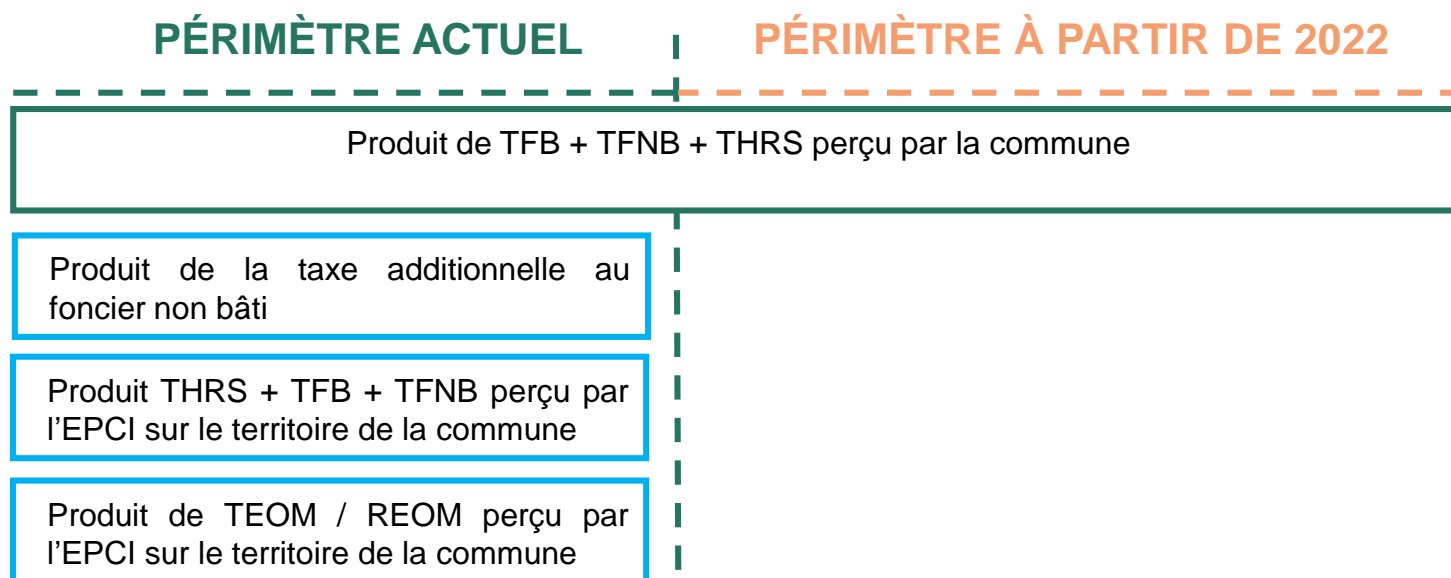
Intégration de nouvelles ressources dans le calcul du potentiel fiscal



## II. LOI DE FINANCES 2023

### RETOUR SUR LA MESURE PHARE DE LA LF 2022 (SUITE) : LA RÉFORME DES INDICATEURS FINANCIERS

#### Modification du périmètre de calcul de l'effort fiscal



L'effort fiscal sera calculé à compter de 2022 par le rapport entre le produit des taxes directes levées par la commune et le produit des mêmes taxes en y appliquant le taux moyen national. On passe donc d'une logique de pression fiscale sur le territoire communal à une logique d'évaluation de la mobilisation de la richesse fiscale communale.

## II. LOI DE FINANCES 2023

### RETOUR SUR LA MESURE PHARE DE LA LF 2022 (SUITE) : LA RÉFORME DES INDICATEURS FINANCIERS – EFFORT FISCAL

Quelles conséquences de la réforme sur les dotations et les fonds de péréquation ?

► Mesure de l'impact possible d'une **diminution plus importante que la moyenne de l'effort fiscal**



#### ✗ Perte de l'éligibilité

- ▲ Part principale de la DNP
- ▲ Reversement FPIC



#### Diminution des versements

- ▲ Part principale DNP
- ▲ 3 fractions DSR
- ▲ DSU
- ▲ FPIC

En somme, **l'Etat intensifie la pression** sur les collectivités territoriales, **afin que la fiscalité locale soit à un niveau raisonnable**, comparée à la moyenne nationale, **sans quoi elle supprimera ou diminuera ses dotations de péréquation**. Les modalités en seront précisées par décret lors du premier trimestre 2022.

A contrario dans le cas d'une diminution moins importante que la moyenne les évolutions seront inverses

Pour rappel et exemple, en cause le potentiel fiscal par habitant de Survilliers, hors des normes souhaitées par l'Etat, notre commune subit déjà un écrêtement de sa DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) à hauteur de 5% chaque année (2021 : 389.000 € / 2022 : 354.000 €).

En effet, **Survilliers apparaît dans le dernier tiers des taux communaux de TFB du département du Val d'Oise, celui-ci comprenant majoritairement des communes de strates inférieures à la nôtre.**

Enfin, **l'écrêtement de la dotation forfaitaire** (que subie la commune de Survilliers chaque année), **verra son seuil modifié, en fonction du potentiel fiscal par habitant** (sujet développé dans le prochain chapitre).

## II. LOI DE FINANCES 2023

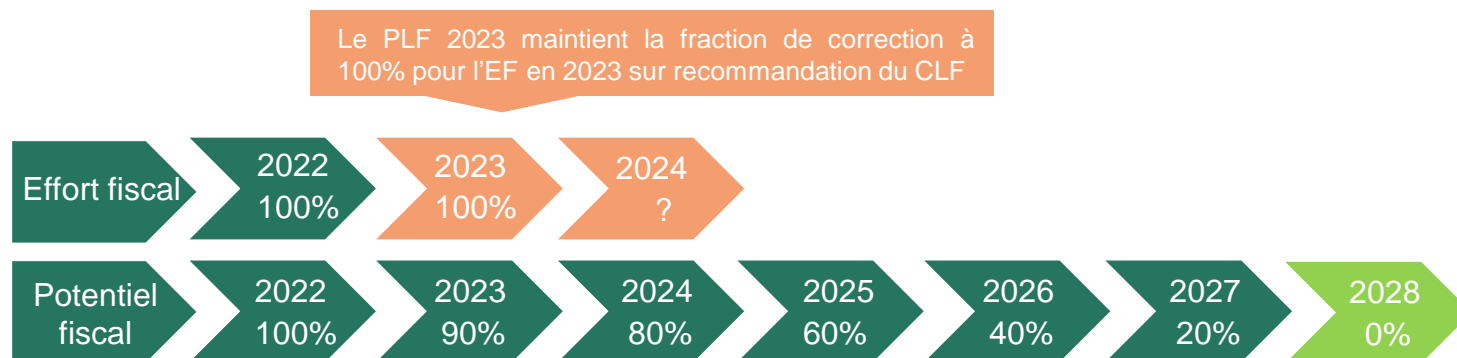
### RETOUR SUR LA MESURE PHARE DE LA LF 2022 (SUITE) : LA RÉFORME DES INDICATEURS FINANCIERS

#### Impact à partir de 2023

La LF 2022 prévoit la mise en place d'une fraction de correction qui a neutralisé en 2022 les effets de la réforme sur le niveau des indicateurs financier de 2021.

Ce lissage s'appliquera donc de 2023 à 2028 via une fraction de correction qui viendra neutraliser tout ou partie de la réforme (en 2023).

Cela s'appliquera comme suit :



Si la fraction de correction devait initialement s'appliquer de 2023 à 2028 pour l'effort fiscal comme pour le potentiel fiscal, le PLF 2023 prévoit un maintien de la fraction de correction à 100% pour l'effort fiscal en 2023. En effet, le Comité des Finances Locales avait recommandé cette mesure afin de laisser le temps à de futures réflexions pour remplacer l'effort fiscal par un indicateur plus représentatif de la richesse fiscale de la commune.

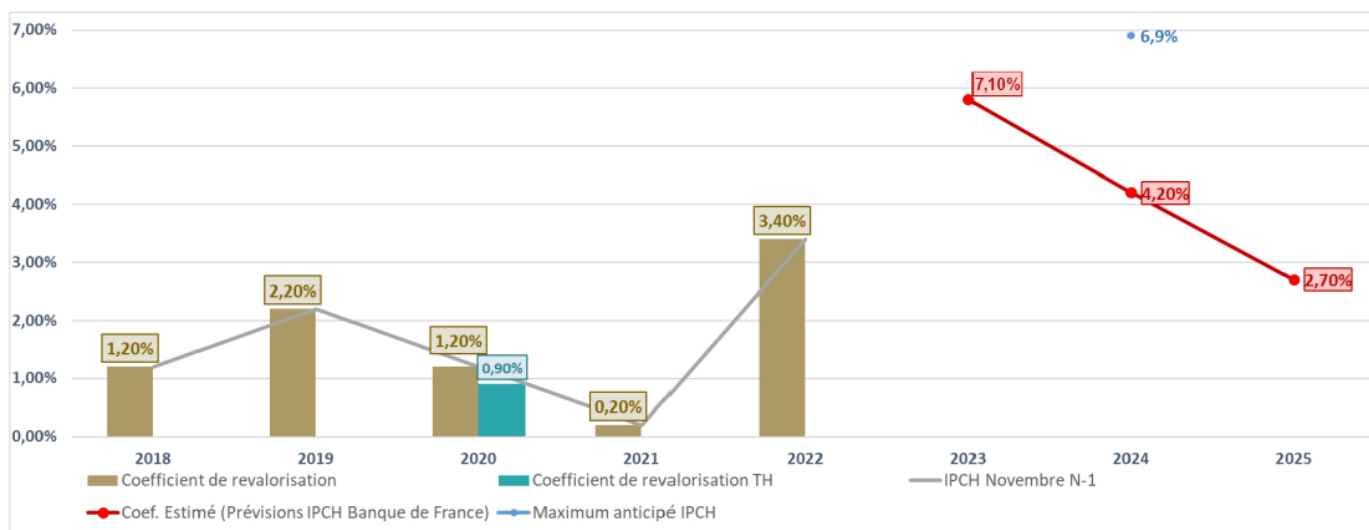
## II. LOI DE FINANCES 2023

### LE COEFFICIENT DE REVALORISATION FORFAITAIRE DES BASES DE FISCALITÉS POUR 2023

Comme le prévoit l'article 1518 bis du Code général des impôts (CGI), à compter de 2018, les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée (et non plus en fonction de l'inflation prévisionnelle, comme c'était le cas jusqu'en 2017). Ce taux d'inflation est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé entre le mois de novembre 2022 et le mois de novembre 2021 (pour application en 2023). A noter qu'en cas de déflation, aucune dévalorisation des bases fiscales ne sera appliquée (coefficient maintenu à 1).

➔ L'IPCH constaté en novembre 2022 étant de +7,1% par rapport à novembre 2021, le coefficient légal sera donc de +7,1% en 2022 (contre 3,4% en 2022).

Evolution du coefficient de revalorisation des bases fiscales



### III. FOCUS SUR LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT



## III. FOCUS SUR LA DGF

### LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

La dotation globale de fonctionnement (**DGF**) constitue, avec ses différentes composantes la principale dotation de l'Etat aux collectivités locales, et notamment aux communes. Le montant versé aux collectivités s'est ainsi élevé à 26,61 milliards d'euros en 2022. **La DGF comprend notamment la dotation forfaitaire et différentes dotations de péréquation.**

La DGF est calculée à partir d'un grand nombre de critères (une trentaine environ). Ces critères sont de nature très variée : démographique, sociale, physique ou géographique, administrative **et surtout financière** (potentiel fiscal, potentiel financier, effort fiscal, etc.)

#### ► Le potentiel fiscal des communes

Le potentiel fiscal est un indicateur de richesse qui permet d'apprécier les ressources fiscales libres d'emploi que peut mobiliser une commune de manière objective. Un produit fiscal théorique est ainsi calculé, correspondant au montant d'impôts qu'encaisserait chaque collectivité si elle appliquait à ses bases nettes d'imposition les taux ou tarifs moyens.

#### ► Le potentiel financier des communes

Le potentiel financier correspond au potentiel fiscal majoré de la dotation forfaitaire, minoré des différents prélèvements sur fiscalité supporté par la dotation forfaitaire, permettant ainsi de mieux rendre compte des ressources libres d'emploi dont une commune peut disposer.

**En tant qu'indicateurs objectifs de richesse, les potentiels fiscal et financier font l'objet d'une large utilisation dans la répartition de la DGF mais également dans d'autres dispositifs**  
*(ex: fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales – FPIC –, etc.)*

### III. FOCUS SUR LA DGF

#### LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (SUITE)

##### ► L'effort fiscal des communes

L'effort fiscal est un indicateur permettant d'évaluer la pression fiscale exercée sur les contribuables de la commune. Il est calculé en rapportant les produits perçus par la commune sur certaines taxes, au potentiel fiscal de la commune calculé pour ces seules impositions. L'effort fiscal est principalement utilisé pour répartir les dotations de péréquation versées par l'État aux communes : **dotation nationale de péréquation, dotation de solidarité rurale** et dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale.

##### ► Le Potentiel Financier à Survilliers

Au niveau national, la DGF reste stable mais l'enveloppe de dotation forfaitaire baisse **au profit d'une hausse des enveloppes des dotations de péréquation (DSR, DNP et DSU)**.

**Ce renforcement de la péréquation se traduit par une baisse des versements à la commune de Survilliers** puisqu'elle est considérée comme étant plus « riche » que les autres communes, car ne levant pas l'impôt au niveau de la moyenne nationale. En effet, le potentiel financier par habitant de Survilliers est nettement supérieur à la moyenne des communes de la strate (1.361 € en 2022 (1.374 € en 2021) contre 974 € par habitants en 2021). De ce fait, l'écrêtement est plus fort que pour des communes moins favorisées financièrement.

Nom de la commune	Nom de l'EPCI	Exercice	Population DGF de l'année N	Potentiel financier par habitant final
SURVILLIERS	CA ROISSY PAYS DE FRANCE	2022	4 247	1 361,30

Métropole	PFI 2021	Revenu 2021
0 à 499 habitants	689 €	13 879 €
500 à 999 habitants	754 €	14 519 €
1 000 à 1 999 habitants	816 €	14 972 €
2 000 à 3 499 habitants	895 €	15 395 €
3 500 à 4 999 habitants	974 €	15 474 €



### III. FOCUS SUR LA DGF

## LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (SUITE)

### ► L'effort fiscal à Survilliers

En outre, l'effort fiscal est de 0.899941 contre une référence de 1.120148 pour les communes de même strate.

**Pour la dotation nationale de péréquation (que la commune ne pourrait percevoir en raison de son potentiel financier au dessus de la moyenne de la strate)**, par exemple, un des critères d'éligibilité est que l'effort fiscal soit au moins égal à 85% de l'effort moyen des communes de même strate. **Il s'agit là uniquement de mettre en lumière le manque de mobilisation de ressources fiscales de la commune de Survilliers, car en raison de son potentiel financier, la commune ne peut bénéficier de fonds de péréquation supplémentaires, ceci conjugué à l'écrêtement de sa dotation forfaitaire de 5% par an.**

*Extrait des communes du 95 dont la population est proche de celle de Survilliers (dernières données officielles de la préfecture) :*

Code DFD	Code commune	Libellé commune 2018	Taux communal TFB 2016	Taux communal TFB 2017	Taux communal voté TFB 2018	Population municipale
35	116	BRUYERES SUR OISE	8,82	8,91	9	4292
35	134	CHAMPAGNE SUR OISE	17,73	17,73	17,73	4967
35	257	LA FRETTE SUR SEINE	20,61	20,61	20,61	4701
35	612	LE THILLAY	18,17	18,17	18,17	4337
35	352	LUZARCHES	14,18	14,18	14,18	4608
35	370	MARINES	16,65	16,65	16,65	3603
35	504	PRESLES	25,75	26,25	26,76	3827
35	604	SURVILLIERS	10,93	11,15	11,38	4159

### III. FOCUS SUR LA DGF

#### LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (SUITE)

##### ► L'effort fiscal à Survilliers (suite)

**Seulement pour illustrer**, afin que le critère de l'effort fiscal de Survilliers soit au moins égal à 85% de l'effort moyen des communes de même strate, **la commune devrait mobiliser au minimum 190.000 € de ressources fiscales supplémentaires, par an :**

##### Effort fiscal actuel

	Potentiel fiscal	Produit total Effort fiscal	Produit (en rapport du produit moyen de la strate de 1,12)	Pourcentage de l'effort moyen des communes de même strate (minimum 85% pour DNP)
Survilliers	3.078.811	2.770.748	0,89	79 %

##### Effort fiscal nécessaire pour bénéficier de la DNP

	Potentiel fiscal	Produit total Effort fiscal	Produit (en rapport du produit moyen de la strate de 1,12)	Pourcentage de l'effort moyen des communes de même strate (minimum 85% pour DNP)
Survilliers	3.078.811	2.960.000	0,96	85 %

### III. FOCUS SUR LA DGF

#### LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (FIN)

##### ► Conclusion

Compte-tenu des éléments susmentionnés et en l'état actuel des choses, **les seules nouvelles recettes potentielles et pérennes que la commune pourrait percevoir, viendraient de la seule mobilisation de ses ressources fiscales et tarifaires.**



Attention

##### POINT DE VIGILANCE

Avec un écrêtement de 5% par an de sa dotation forfaitaire (gelé exceptionnellement cette année), la municipalité actuelle et les suivantes, devront **faire évoluer leurs recettes de fonctionnement** tout en minimisant l'augmentation des dépenses de fonctionnement.

En effet, avec un écart considérable entre le taux moyen appliqué sur la taxe foncière de la strate et celui appliqué par la commune (7 points d'écart), conjugué à une offre de services publics au moins égale aux communes de strates supérieures et à son patrimoine dimensionnant, les comptes de la ville font l'objet d'une attention toute particulière.

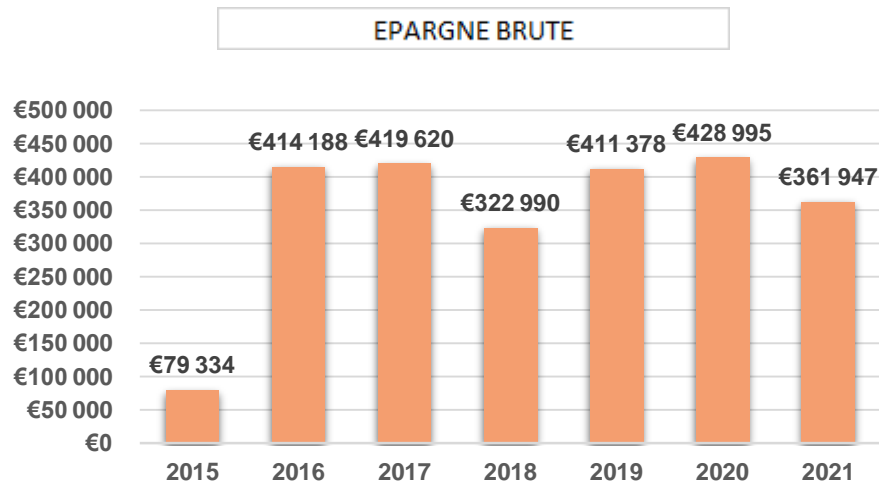
Enfin et pour rappel, en 2014, la dotation forfaitaire attribuée à la commune étant de 786.000 € contre 354.000 € en 2022. **On note un recul de plus de 50% de la dotation principale de l'Etat, envers la commune de Survilliers, en 8 ans.**

# IV. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023 DE SURVILLIERS



## IV. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

### ÉTAT DES LIEUX



**L'épargne brute** correspond aux dépenses de fonctionnement soustraites aux recettes de fonctionnement, en tenant compte des intérêts de la dette.

La capacité d'autofinancement brute de la commune s'est très fortement améliorée entre 2015 et 2021.

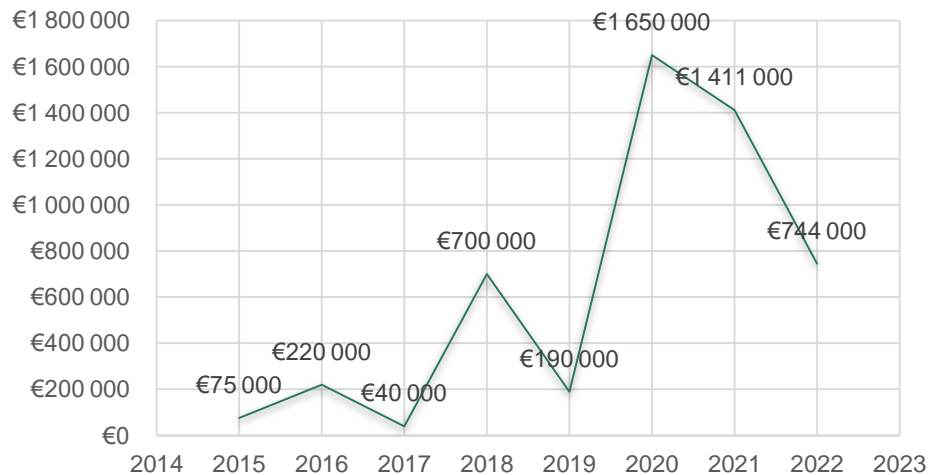
Cette amélioration est due à :

- ▶ Une maîtrise des dépenses de fonctionnement (entre 2015 et 2021), maintient au même niveau des dépenses de personnel (hors décisions gouvernementales : SMIC Pl...) et maîtrise pointue des charges à caractère général.
- ▶ Une très légère (au regard des normes attendues par l'Etat) dynamique d'augmentation des recettes d'impôts (augmentation de 2,9 points entre 2015 et 2022).

## IV. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

### ÉTAT DES LIEUX

#### Dynamique de l'investissement



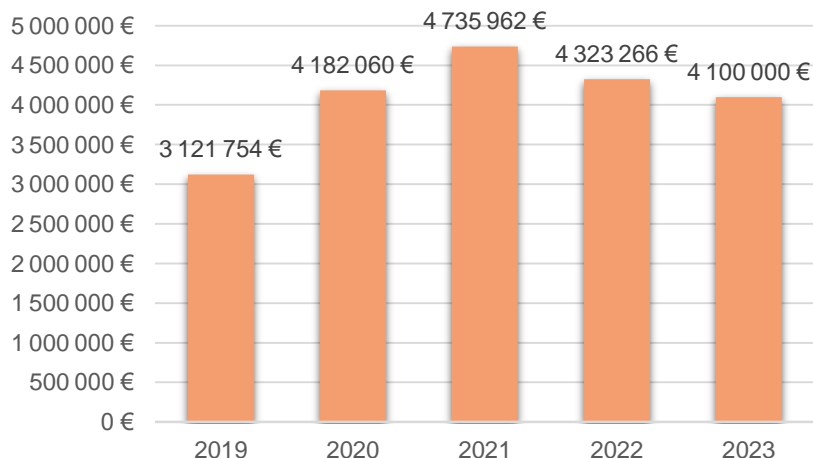
Sur les trois dernières années, la municipalité a montré une politique d'investissement d'envergure, répondant à son programme de mandature ambitieux.

En 2020, les dépenses d'équipement ont fortement augmentées en raison du financement de la construction de la maison médicale.

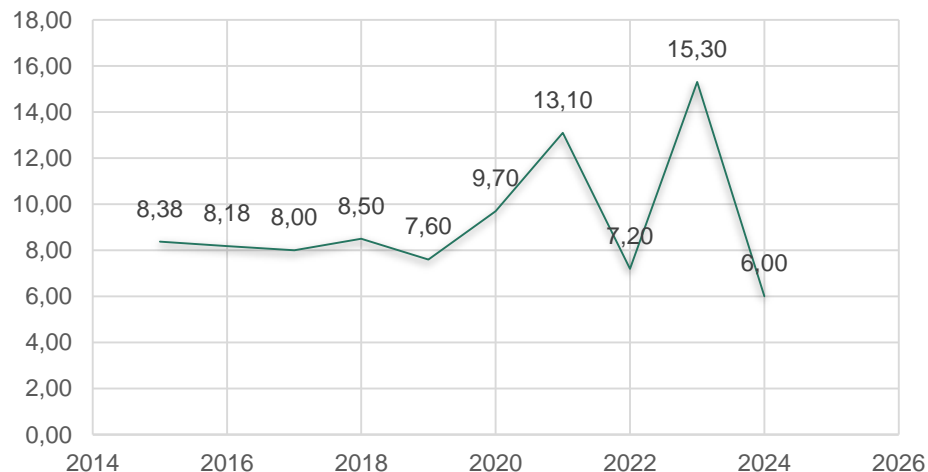
En 2021 et 2022, la municipalité a notamment enrichi son équipement en vidéoprotection, débuté son plan pluriannuel de réfection de voirie, révisé son PLU, rénové entièrement son stade de football, modernisé l'accueil de l'hôtel de ville, modernisé ses installations d'éclairage public en LED, développé le numérique, mis aux normes les accessibilités aux bâtiments publics pour les PMR etc.

## IV. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

### L'ENDETTEMENT – ÉTAT DES LIEUX ET PROSPECTIVES



**Dette en € - rétro et prospective 2023**



**Capacité de désendettement en année =  
Encours de la dette / épargne brute**

Du fait de la conjoncture, la capacité de désendettement de la commune s'avère plus contrainte, même si l'endettement de la commune est soutenable en volume (4,3M€). L'augmentation du poids de la dette en 2020, 2021 et 2022 est due à la mobilisation de prêts de préfinancement du FCTVA et des subventions de la maison médicale (à ce jour remboursés), ainsi que deux emprunts plus classiques, dont les mensualités du premier sont couvertes par le loyer versé par les praticiens occupant la MSP.

De plus, on aperçoit que le poids de l'endettement sur le budget de la ville reste stable en tendance.

Du fait de la conjoncture, cette situation ne permet plus à la commune de disposer d'une marge de manœuvre suffisante s'agissant de sa capacité à mobiliser de la dette nouvelle. En cause, la hausse des dépenses de fonctionnement incompressibles due à la crise énergétique.

## IV. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

### FOCUS – LE COÛT DE L'ÉNERGIE

L'indexation des prix de l'électricité sur les prix du gaz (directive européenne), couplée à une forte dépendance au gaz de nos ERP (chaudière au gaz en grande majorité), contraint la commune à des hausses records de ses frais de fonctionnement, sur le volet de dépenses de l'énergie :

#### ÉLECTRICITÉ :

+ 55 % du coût du KW/H par rapport à 2022 (+75.000 € à périmètre constant)

#### GAZ :

+ 350 % du coût du KW/H par rapport à 2022 (+525.000 € à périmètre constant)

Pour répondre en partie à cette vertigineuse augmentation, la commune a mis en place son propre plan de sobriété énergétique (*éclairage public, température de chauffe, optimisation de l'utilisation et de la fréquentation des ERP etc.*).

Malgré quelques aides de l'état dont la majorité ne bénéficieront pas à Survilliers, **le constat démontre une impossibilité d'équilibre budgétaire, à recettes de fonctionnements constantes par rapport à 2022.**



## IV. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

### BUDGET PRIMITIF 2023 – LES GRANDES TENDANCES

Les efforts se poursuivent pour maintenir la capacité financière de la commune au service d'un fort niveau d'investissement :

#### **Une maîtrise drastique des dépenses de fonctionnement est poursuivie en 2023 :**

- ▶ Légère augmentation des dépenses de personnel par rapport à 2022 (+3,5%), due à l'augmentation successive du SMIC en octobre 2021, janvier 2022, mai 2022, août 2022, octobre 2022, janvier 2023 et à la revalorisation des grilles indiciaires de catégorie C en janvier 2022, couplée à l'augmentation du point d'indice des fonctionnaire à l'été 2022.
- ▶ Maîtrise des charges à caractère général (hors coûts de l'énergie).

Le maintien d'un niveau d'autofinancement (faible mais positif) est lié aux efforts envisagés sur les dépenses de fonctionnement et à une augmentation des taux de la TFPB.

En effet, **le budget 2023 prévoit de répondre à une mobilisation nécessaire des ressources fiscales de la commune, comme démontrées dans les chapitres précédents.** Pour rappel, la ville se distingue par son offre de services publics pluriels et de qualité, d'un niveau très supérieur aux communes de strate équivalente. Dans le même temps, le critère de « l'effort fiscal » est sensiblement inférieur à la moyenne de ces-dernières. Un début de rattrapage a été amorcé l'année précédente, et il faut poursuivre en ce sens compte-tenu également de la réforme sur la taxe d'habitation, amputant de 50% les recettes prévisionnelles de la commune, liées aux nouvelles constructions (*dues à la différence de calcul de l'impôt, entre la taxe d'habitation et la taxe foncière, comme expliqué dans le chapitre II*), **et à l'augmentation des factures énergétiques d'environ 400% (+600.000 €).**

→ Il est envisagé à ce stade, que la tarification du pôle Education soit une nouvelle fois gelée en 2023, malgré la double hausse successive de 20% du coût de repas (2022 et prévisionnelle 2023) et des frais annexes liés au chauffage des restaurants scolaires, et à l'augmentation du point d'indice du personnel d'animation et de restauration. **La tarification des autres services devrait suivre l'inflation constatée en 2022.**

En investissement, les dépenses d'équipement prévisionnelles se situent à 3.000.000 euros en 2023, financées notamment par un résultat positif en 2022, des subventions et le FCTVA.

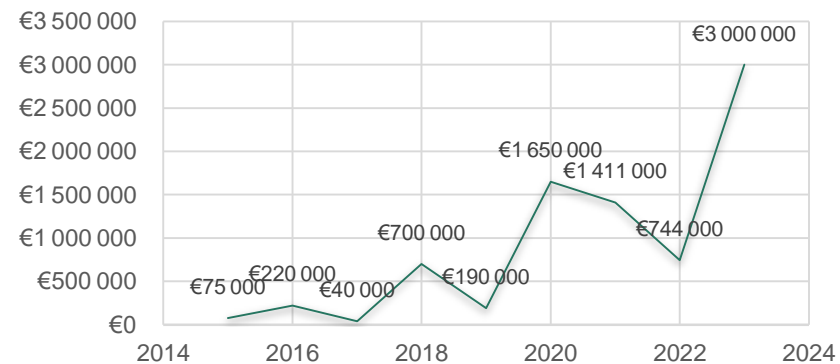
Ainsi, il n'est pas prévu à ce stade de recourir à l'emprunt pour cette exercice 2023. Les taux d'intérêts en ce début d'année sont d'environ 2,8% sur 20 ans.

## IV. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

### BUDGET PRIMITIF 2023 – LES PROJETS D'INVESTISSEMENTS



- 1) La maîtrise d'œuvre et le gros œuvre d'un nouveau complexe sportif et associatif
  - 2) La maîtrise d'œuvre afférente à la rénovation de l'Eglise (plan pluriannuel d'investissement)
  - 3) L'enfouissement des lignes électrique (Grande rue, rue Jean-Jaurès, Rue de la Liberté, Rue des Fers, Rue Pasteur et rue du Houx)
  - 4) La réfection complète de la Grande Rue
  - 5) L'aménagement de la place des Tilleuls
  - 6) La poursuite du programme de stationnement et de sécurité routière
  - 7) L'aménagement des allées du cimetière
  - 8) L'équipement en défibrillateurs pour tous les ERP
  - 9) Finalisation des travaux d'accessibilité dans tous les ERP
  - 10) La création d'un potager pédagogique
  - 11) La finalisation de l'équipement en LED des bâtiments et des éclairages publics
  - 12) Etude Energétique groupes scolaires du Colombier et Jardin Frémin
  - 13) Plantations d'arbres et d'arbustes
  - 14) Mobilier urbain (bancs, poubelles...)
- Etc...



**3M €**

## IV. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

### BUDGET PRIMITIF 2023 – HYPOTHÈSES RETENUES EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### Section Fonctionnement

##### DEPENSES

Chapitres	Désignation	RAR N-1	BP 2023	TOTAL
011	Charges à caractère général		1 885 810,00	1 885 810,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		2 998 369,31	2 998 369,31
014	Atténuations de produits		48 607,00	48 607,00
65	Autres charges de gestion courante		497 323,58	497 323,58
66	Charges financières		85 500,00	85 500,00
67	Charges exceptionnelles		14 600,00	14 600,00
68	Dotations aux amortissements aux dépréciations et aux provisions		10 000,00	10 000,00
022	Dépenses imprévues		30 000,00	30 000,00
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>5 570 209,89</b>	<b>5 570 209,89</b>
023	Virement à la section d'investissement		475 919,19	475 919,19
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		164 289,92	164 289,92
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>640 209,11</b>	<b>640 209,11</b>
D002	Déficit de fonctionnement reporté ou anticipé		-	-
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>6 210 419,00</b>

##### RECETTES

Chapitres	Désignation	RAR N-1	BP 2023	TOTAL
013	Atténuations de charges		100 000,00	100 000,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses		410 000,00	410 000,00
73	Impôts et taxes		2 720 642,00	2 720 642,00
73	Attributions de l'intercommunalité		1 555 000,00	1 555 000,00
74	Dotations, subventions et participations		826 677,00	826 677,00
75	Autres produits de gestion courante		135 000,00	135 000,00
76	Produits financiers		100,00	100,00
77	Produits exceptionnels		33 000,00	33 000,00
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>5 780 419,00</b>	<b>5 780 419,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		-	-
	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
R002	Excédent de fonctionnement reporté ou anticipé			430 000,00
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>6 210 419,00</b>

## IV. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

### BUDGET PRIMITIF 2023 – HYPOTHÈSES RETENUES EN SECTION D'INVESTISSEMENT

#### Section d'Investissement

##### DEPENSES

Chapitres	Désignation	RAR N-1	BP 2023	TOTAL
20	Immobilisations incorporelles	138 950,80	-	138 950,80
21	Immobilisations corporelles	299 686,99	749 251,00	1 048 937,99
23	Immobilisations en cours	33 902,83	2 045 000,00	2 078 902,83
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>472 540,62</b>	<b>2 794 251,00</b>	<b>3 266 791,62</b>
16	Emprunts et dettes assimilées		240 000,00	240 000,00
	<b>TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES</b>		<b>240 000,00</b>	<b>240 000,00</b>
45	Opérations pour compte de tiers		-	-
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>3 034 251,00</b>	<b>3 506 791,62</b>
	Dépenses d'ordre d'investissement		-	-
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVEST.</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVEST. DE L'EXERCICE</b>		<b>3 034 251,00</b>	<b>3 506 791,62</b>
D001	Résultat reporté ou anticipé	-		
	<b>TOTAL DEPENSES D'INV. CUMULEES (Dép+RAR+report)</b>			<b>3 506 791,62</b>

##### RECETTES

Chapitres	Désignation	RAR N-1	BP 2023	TOTAL
13	Subventions d'investissement reçues		1 226 583,51	1 226 583,51
10	Dotations et fonds divers		340 000,00	340 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers		-	-
165	Dépôts et cautionnements reçus		-	-
	<b>TOTAL RECETTES REELLES D'INVEST.</b>	<b>0,00</b>	<b>1 566 583,51</b>	<b>1 566 583,51</b>
021	Virement de la section de fonctionnement		475 919,19	475 919,19
040	Recettes d'ordre d'investissement		164 288,92	164 288,92
	<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVEST.</b>		<b>640 208,11</b>	<b>640 208,11</b>
	<b>TOTAL RECETTES D'INV. DE L'EXERCICE</b>		<b>2 206 791,62</b>	<b>2 206 791,62</b>
R001	Résultat reporté ou anticipé			1 300 000,00
	<b>TOTAL RECETTES D'INV. CUMULEES (Rec.+RAR+report)</b>			<b>3 506 791,62</b>

# CONCLUSION

## Total budget

### DEPENSES

Désignation	BP 2023
Dépenses totales	9 717 210,62

### RECETTES

Désignation	BP 2023
Recettes totales	9 717 210,62

Cet effort d'investissements une nouvelle fois ambitieux se fait dans une perspective financière extrêmement contrainte mais maîtrisée, et dans un souci de préserver les équilibres financiers de la commune à long terme.

Ainsi, en maintenant un niveau d'investissement soutenu, nous accélérerons la remise à niveau du patrimoine communal et la création de nouveaux équipements, tout en soutenant l'économie par une commande de travaux publics dynamique sur notre territoire.

Ce dynamisme de nos investissements sera accompagné d'une gestion financière rigoureuse tout au long du mandat afin de :

- ▶ Accroître le niveau d'autofinancement qui garantisse l'autonomie financière de la commune à long terme,
- ▶ Garantir une capacité d'investissement élevée tout au long du mandat pour répondre à l'enjeu de la remise en état et de création de nouveaux équipements communaux
- ▶ Maîtriser le niveau d'endettement pour ne pas nuire à la pérennité de la santé financière de la commune.